

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale tenue lundi, le 28 septembre 2020 à 19h00 au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, 2^e étage à Saint-Chrysostome.

Attendu que Monsieur le Maire Gilles Dagenais assiste à la séance par « facetime », il demande de nommer Monsieur Richard Beaudin comme maire suppléant. Le tout est accepté à l'unanimité.

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant Richard Beaudin, conseiller district #4 les membres suivants sont présents :

	Mode de présence
Monsieur le maire Gilles Dagenais	Facetime
Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1	En salle
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2	Absence motivée
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district #3	En salle
Monsieur le conseiller Richard Beaudin, district #4	En salle
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5	En salle
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6	Absence motivée

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

2020/09/251

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remis aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance spéciale à 19H20 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2020/09/252

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que convoqué.

ADOPTÉ

2020/09/253

3. LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Proposé par le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE maintenir la tenue des séances du conseil à la Salle communautaire de Saint-Chrysostome située au 400, rang Saint-Antoine.

ADOPTÉ

2020/09/254

4. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 362 400\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 OCTOBRE 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Chrysostome souhaite emprunter par billets pour un montant total de 362 400 \$ qui sera réalisé le 6 octobre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
213-2019	232 313 \$
213-2019	130 087 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 213-2019, la Municipalité de Saint-Chrysostome souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le maire suppléant Richard Beaudin
Et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 octobre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 avril et le 6 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	15 900 \$	
2022.	16 000 \$	
2023.	16 400 \$	
2024.	16 400 \$	
2025.	16 800 \$	(à payer en 2025)
2025.	280 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 213-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 octobre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

2020/09/255

5. PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome de Saint-Chrysostome désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2, excluant la portion 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

Proposé par le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉ

2020/09/256

6. DEMANDE DE TARGO / AJOUT DE POTEAUX « FIBRE OPTIQUE »

CONSIDÉRANT la demande de Targo pour l'ajout de poteaux afin d'y implanter de la fibre optique (No. projet / ST-CHRY-NOUVEAUX / Poteaux 02 / 10 septembre 2020);

Proposé par le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE les membres du conseil sont d'accords pour permettre les travaux selon votre plan avec les conditions suivantes :

- Signer une entente de remettre en état et que Targo soit responsable de ses installations et de l'entretien à long terme;
- Avoir une preuve écrite que Ferme C & R. Bigras autorise les travaux chez eux et non dans l'emprise du MTQ;
- Que la municipalité veut être déchargée de toute poursuite;
- Que Targo reste responsable de ses équipements et que s'il y a un affaissement futur ou un poteau qui penche ou tombe, ça devra être de la responsabilité de Targo.

ADOPTÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020/09/257

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance spéciale à 19H50 l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ

Monsieur Richard Beaudin
Maire suppléant

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière